

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le mardi 26 décembre 2017, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Étaient présents : MM. Stéphane SANS 1<sup>er</sup> adjoint, Jean RENALIER 2<sup>ème</sup> adjoint, MMES Véronique DEMIGUEL, Christine PACHERE, M. Christian GRAND.

Étaient absents excusés: Mme Isabelle DAVID, MM. Patrick PEREZ, Antoine MACHADO.

Était absent: M. André CORDIER.

MME Christine PACHERE a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

### **1) Projet garage communal**

Dans le cadre de ce projet initialement étudié sur le terrain de M. VALLIERE, 3 nouvelles propositions étaient apparues lors du dernier conseil. Deux consistaient en l'éventuel achat de deux maisons disposant d'une grange ou d'un hangar. Une autre consistait en la construction du garage à proximité immédiate de la Salle des Fêtes dans l'angle du parc côté maison HUSBAND.

C'est donc cette nouvelle solution (chiffrée au cours du mois de décembre) qui a été présentée.

Après débat, il est apparu que le choix de cet emplacement n'emportait pas une large adhésion des conseillers présents.

Il a donc été décidé de mener des réflexions plus poussées sur le choix d'un autre emplacement plus consensuel. Un projet à l'arrière de la Salle des Fêtes sera rapidement étudié afin que le dossier puisse prétendre aux aides 2018 de la DETR et du Contrat de Territoire.

### **2) Travaux effacement réseaux électriques et téléphoniques**

Le nouvel Avant-Projet Sommaire de la première tranche des travaux d'effacement des réseaux a été ensuite présenté au Conseil.

Cette première tranche sera menée en coordination avec le SMEA 31 qui réalisera la réfection du réseau d'eau potable concernera la ceinture « Château - Cap de la Vielle -Boulangerie », la Rue des Couteillasses et l'Impasse de l'Arigot. Des surcoûts liés à plusieurs facteurs (présence de rochers, modifications de tracés dues à la coordination des travaux avec le SMEA, oubli par le SDEHG de certaines sections du chantier, rajout par le SDEHG d'une marge de 10 % supplémentaire) sont apparus.

Ces premiers travaux consisteront en :

- la dépose d'environ 638 mètres de réseau basse tension aérien;

- la construction d'environ 700 mètres de réseau souterrain basse tension avec reprise des branchements existants (y compris en parties privatives jusqu'à la pénétration en pied de façade du bâti);
- la dépose de 25 lanternes;
- la pose de 13 candélabres et de 11 lanternes style de puissance 35 watt LED avec abaissement de 50 % de 00h à 6h00.
- la pose de 15 prises guirlandes équipées d'un disjoncteur différentiel.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune pour **la partie Electricité et Eclairage** se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	51 329 €
Part gérée par le Syndicat	226 523 €
<b>Part restant à la charge de la Commune</b> (financée par emprunt auprès du SDEHG)	<b>43 979 €</b>
<b>TOTAL des travaux</b>	<b>321 831 €</b>

La part restant à la charge de la Commune pour la partie télécommunication est évaluée à **81 709 €** (sur laquelle la Commune sera aidée à hauteur de 20 % et de 8 €/ ml de tranchée).

Après présentation de ces chiffrages, le Conseil après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité cet Avant-Projet Sommaire établissant les montants des participations communales à ces travaux et a autorisé M. le Maire à signer les conventions liées à cette affaire.

Le Conseil a par ailleurs décidé de demander au SDEHG le chiffrage définitif de la deuxième tranche qui concernera la Route Départementale de la Place du Laouïs au Château et du transformateur à la Maison CAUBERE (Route des Pachères).

Au final ce seront plus de 800 mètres linéaires de rues qui seront traitées grâce à ce chantier.

### **3) Fêtes de fin d'année**

Les cadeaux traditionnels des aînés ont été distribués. Cette année, ils consistaient en 10 colis individuels et 2 colis pour couple. Plus de 40 petits cadeaux ont été préparés à l'intention des enfants de la commune âgés de moins de 10 ans. Mme DAVID s'est occupé de l'ensemble des paquets.

Jeudi 28 décembre à 17 h, l'ensemble de la population est invitée au spectacle pour enfants (financé par le Comité des Fêtes) et au goûter et à l'apéritif-dîatoire offerts par la Municipalité.

### **4) Questions diverses**

**Agrément Puits Van Lanen** Le dossier d'autorisation de M. VAN LANEN est passé en Commission Préfectorale le 14 décembre et a reçu un avis favorable. M. RENALIER représentait la Municipalité.

**Eclairages de Noël** Dans le cadre de l'effacement des lignes du village et de la reprise de l'éclairage public, le Conseil va devoir dès cette année mener une réflexion sur la future installation des éclairages de Noël qui risquent de se retrouver inadaptés aux nouveaux candélabres et aux nouvelles lanternes. Une redistribution des prises guirlandes sur le village

ou au contraire l'étude de la mise en place d'éclairages sur quelques endroits de la commune (Place du Laouïs, entrées, Eglise, Cap de la Vielle, Mairie...) pourraient être envisagées.

**Travaux Salle des Fêtes** Un devis de matériaux a été réalisé en ce qui concerne l'isolation de l'appenti de la Salle des Fêtes. Il s'élève à 501,61 € HT. Le Conseil procèdera aussi à l'achat de 2 tables inox. Les travaux seront réalisés par l'employé communal et des bénévoles. Ils permettront de rendre plus fonctionnel ce local lors de ses utilisations.

**Comité des Fêtes** L'assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue ce jour à 18 h. A cette occasion, le Comité des Fêtes a transmis une demande de subvention pour l'année 2018 s'élevant à 2 000 € qui sera prochainement examinée lors de la préparation du prochain Budget.

**Croisement du Moulin des sept MOLLES** Les achats de terrain étant en cours, le Conseil Départemental devrait réaliser les travaux de dégagement de visibilité dans le courant 2018.

La séance est levée à 0h20.

Le Maire  
**D. SARRAUTE**

**Le 1er Adjoint au Maire,      Le 2ème Adjoint au Maire,      Les Conseillers Municipaux**